

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

InExtensoDFAudit
63 ter avenue Edouard Vaillant
CS 80137
92517 Boulogne Billancourt cedex

Tél. : 01 69 11 66 66

www.inextenso.fr

ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 19, rue de Miromesnil 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION UNIV E5T

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 19, rue de Miromesnil 75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Univ E5T relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous sommes assurés du respect du principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable. Nous avons obtenu les éléments probants nous permettant de nous assurer de leur correcte évaluation et de la correcte séparation des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association Univ E5T à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Evry, le 2 juillet 2024

Le Commissaire aux comptes
INEXTENSOIDFAUDIT

Jean-Philippe FERY

Signé par Jean-Philippe Fery
Le 02/07/24

ID: tx_J5nob8dxg3Zg

In Extenso

Signature électronique

Bilan Actif

	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amort. et CÉprec.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Droits temporaires d'usufruit				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Frêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (1)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				30 000
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS	11 061		11 061	7046
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	11 061		11 061	37 046
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (1 à V)	11 061		11 061	37 046

(1) dont droij au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

31/12/2023

31/12/2022

	Fonds propres sans droit de reprise	1 Fonds propres		
	Fonds propres statutaires	1 Fonds associatifs sans droit de reprise		
		Dont legs et donations - Econ. 1 repan 1 edact, fs		
		unrobihés subv d inv affectées des biens renouv		
	Fonds propres corTI)lérentaires	1 Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres COOrTI)lérentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	1 Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau	1 Report à nouveau	31 666	13 604
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 Résultat de l'exercice	(27 628)	18 062
	Total des fonds propres (situation nette)	1 Total des fonds propres	4 038	31 666
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		- Apports		
		- Legs et donations		
		- Subv d inv affectées biens renouv		
		Droits des propriétaires		
		Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres consorTI)tibles			
	Subventions d'investissemnt	1 Subv d inv sur biens non renouv		
	Provisions réglerrentées	1 Provisions réglerrentées		
	Total des autres fonds propres	1 Total des autres fonds associatifs		
		Total des fonds propres Total des fonds associatifs	4 038	31 666
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés sur legs et donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Sur subventions de fonctionnerrnt		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organisrrs	Sur dons manuels		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
		Total des fonds reportés et dédiés		
	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total des provisions		
	ÉTRES FINANCIÈRES			
	ErTI)runts obligataires convertibles			
	Autres erTI)runts obligataires			
	ErTI)runts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	ErTI)runts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	ÉTRES D'EXA..OITATION			
	Dettes fournisseurs et COOrTI)tes rattachés	7023	5 380	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales			
	ÉTRES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et corTI)tes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
		Total des dettes	7 023	5 380
	Ecarts de conversion passif			
		TOTAL PASSIF	11 061	37 046
	Résultat de l'exercice exprimé en centirres		(27 628,32)	18061,56
	(1) Dont à moins d'un an		7 023	5 380
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1,2

	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 829	2 219
dont parrainages		
A-oduits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	23 038	49000
Versements des fondateurs ou consoJTY11ations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Vécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	58 500	43 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	83 368	94 219
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	110 996	76158
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotation aux amortissements et dépréciations		
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	110 996	76 158
RESULTAT DEXR...OrTA TION	(27 628)	18 062

Compte de Résultat 2,2

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXAMINATION

(27 628)

18 062

De participation

C/J C/J

t:: ffi

6 ë3

O.Z

o:: <C

O..

LL

D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total des produits financiers

C/J

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total des charges financières

RESULTAT FINANCIER

RESULTAT COURANT avant impôts

(27 628)

18 062

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Total des produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total des charges exceptionnelles

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Participation des salariés aux résultats

Impôts sur les bénéfices

TOTAL DES PRODUITS

83 368

94 219

TOTAL DES CHARGES

110 996

76 158

EXCEDENT ou DEF/Crr

(27 628)

18 062

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

Règles et Méthodes Comptables

ACTIVITE

L'association a pour objet 1 'organisation d'événements, de conférences, de publications, en France et à l'international, participant à la connaissance de l'environnement dans les territoires et en particulier celles relatives au développement durable et à la transition énergétique (ces actions ont pour objet de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage), et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 061** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 83 368** euros et un total **charges de 110 996** euros dégageant ainsi un **résultat de -27 628** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires dont bénéficie l'association UNIV EST n'ayant pas un caractère significatif, leur valorisation n'a pas été considérée comme nécessaire sur 2023.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires s'élève à **4 611,60** Euros au titre de l'exercice 2023

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans d'ron de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans d'ron de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	13 604	18 062		31 666
Résultat de l'exercice	18 062	(18 062)	27 628	(27 628)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (CoITTrOdat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec d'ron de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	31 666		27 628	4 038

Créances et Dettes

31/12/2023

1 an au plus

plus d'1 an

Créances rattachées à des participations

A-êts

Autres immbilisations financières

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créances représentatives des titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organisrres sociaux

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes verserrents assimilés

Divers

Groupe et associés

Débiteurs divers

Charges constatées d'avance

TOTAL DES CREANCES

A-êts accordés en cours d'exercice

Rerrbourserrents obtenus en cours d'exercice

A-êts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

31/12/2023

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine

Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Fournisseurs et comptes rattachés

7 023

7 023

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organisrres sociaux

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur imrobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés

Autres dettes

Dette représentative de titres empruntés

A-oduits constatés d'avance

TOTAL DES DETTES

7 023

7 023

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts rerrboursés en cours d'exercice

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		4 612
Cettes fournisseurs et con-pies rattachés		4 612
Fact.non parv. -Frss	4 612	

Association UnivE5T
Association déclarée par application de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et du
décret du 16 août 1901

Assemblée du 2 Juillet 2024

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de Gestion de la Présidente de l'Association
- 2) Approbation du PV de l'AG du 21 juin 2023
- 3) Approbation des Comptes 2023 et rapports du Commissaire aux comptes
- 4) Adoption du Budget 2024
- 5) Informations et Questions diverses

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

L'année 2023 a été la 4^{ème} année d'exploitation pour UnivE5T.

Notre association qui bénéficie en priorité de concours publics et de subventions d'exploitation avait pour mission de reprendre l'organisation de l'Université d'été de La Rochelle. Elle a maintenant vocation à porter d'autres événements quel qu'en soit le lieu.

L'Université d'été de La Rochelle 2023 a eu lieu 29,30,31 août 2023 avec l'EIGSI et la CDA : sur le thème « Changement climatique : les entreprises face aux attentes des consommateurs ».

Elle a réuni 1500 participants et une centaine d'intervenants pendant les 2 jours, précédé comme d'habitude d'une Avant-première à La Rochelle, centré sur des réalisations sur le territoire.

Ces succès ont permis l'arrivée de nouveaux partenaires au sein de l'Association.

Au cours de cet exercice social, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 nous avons réalisé une collecte brute de 83 368 euros dont une contribution financière de 58 500 euros provenant d'E5T et une subvention d'exploitation de 23 328 euros contre une collecte totale de 94 219 euros en 2022

Nos charges d'exploitation 2023 se sont élevées à 110 996 € euros contre 76 158 euros pour 2022

Compte tenu de la structure de notre activité en 2023, les postes de charges les plus importants sont les achats et les autres charges externes pour 110 996 euros

En conséquence, notre résultat net 2023 se traduit par une perte de 27 628 euros contre un gain de 18 062 euros en 2022

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 a montré que l'Association UnivE5T peut assurer en 2024 la poursuite de l'Université de La Rochelle dont ce sera le 12^{ème} anniversaire

- Organisation de la douzième Université de La Rochelle les 27, 28 et 29 août 2024

- Nous vous présentons un budget prévisionnel UnivE5T pour 2024 dont les caractéristiques principales sont :
 - Des produits d'exploitation pour 90 000 euros au minimum
 - Des charges d'exploitation pour 86 000 euros au maximum
 - Un résultat d'exploitation légèrement excédentaire

La recherche de fonds pour 2024 a été lancée dès la fin de l'année 2023.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023.

Bilan :

A l'actif :

- Les disponibilités nettes sont de 11 061 euros.

Au passif :

- Les dettes fournisseurs ressortent à 7 023 euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 83 368 euros.

Les charges d'exploitation s'établissent à 110 996 euros.

Résultats - Affectation :

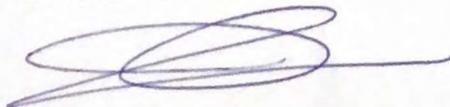
L'exercice clos le 31/12/2023 fait ressortir une perte de 27 628,32 euros.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste Report à nouveau qui s'élève à 31 666 euros et qui s'établira après cette affectation à 4 038 euros

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidente, pour l'exercice écoulé.

La présidente, Myriam Maestroni



Association UnivE5T
Association déclarée par application de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et du
décret du 16 août 1901

Assemblée du 2 Juillet 2024

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de Gestion de la Présidente de l'Association
- 2) Approbation du PV de l'AG du 21 juin 2023
- 3) Approbation des Comptes 2023 et rapports du Commissaire aux comptes
- 4) Adoption du Budget 2024
- 5) Informations et Questions diverses

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

L'année 2023 a été la 4^{ème} année d'exploitation pour UnivE5T.

Notre association qui bénéficie en priorité de concours publics et de subventions d'exploitation avait pour mission de reprendre l'organisation de l'Université d'été de La Rochelle. Elle a maintenant vocation à porter d'autres événements quel qu'en soit le lieu.

L'Université d'été de La Rochelle 2023 a eu lieu 29,30,31 août 2023 avec l'EIGSI et la CDA : sur le thème « Changement climatique : les entreprises face aux attentes des consommateurs ».

Elle a réuni 1500 participants et une centaine d'intervenants pendant les 2 jours, précédé comme d'habitude d'une Avant-première à La Rochelle, centré sur des réalisations sur le territoire.

Ces succès ont permis l'arrivée de nouveaux partenaires au sein de l'Association.

Au cours de cet exercice social, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 nous avons réalisé une collecte brute de 83 368 euros dont une contribution financière de 58 500 euros provenant d'E5T et une subvention d'exploitation de 23 328 euros contre une collecte totale de 94 219 euros en 2022

Nos charges d'exploitation 2023 se sont élevées à 110 996 € euros contre 76 158 euros pour 2022

Compte tenu de la structure de notre activité en 2023, les postes de charges les plus importants sont les achats et les autres charges externes pour 110 996 euros

En conséquence, notre résultat net 2023 se traduit par une perte de 27 628 euros contre un gain de 18 062 euros en 2022

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 a montré que l'Association UnivE5T peut assurer en 2024 la poursuite de l'Université de La Rochelle dont ce sera le 12^{ème} anniversaire

- Organisation de la douzième Université de La Rochelle les 27, 28 et 29 août 2024
- Nous vous présentons un budget prévisionnel UnivE5T pour 2024 dont les caractéristiques principales sont :
 - Des produits d'exploitation pour 90 000 euros au minimum
 - Des charges d'exploitation pour 86 000 euros au maximum

- Un résultat d'exploitation légèrement excédentaire

La recherche de fonds pour 2024 a été lancée dès la fin de l'année 2023.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023.

Bilan :

A l'actif :

- Les disponibilités nettes sont de 11 061 euros.

Au passif :

- Les dettes fournisseurs ressortent à 7 023 euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 83 368 euros.

Les charges d'exploitation s'établissent à 110 996 euros.

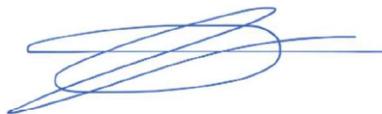
Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2023 fait ressortir une perte de 27 628,32 euros.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste Report à nouveau qui s'élève à 31 666 euros et qui s'établira après cette affectation à 4 038 euros

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidente, pour l'exercice écoulé.



La présidente, Myriam Maestroni